

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 7 juin 2021

Date de convocation : 3 juin 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19 Procurations : 0 Votants : 19

L'an deux mille vingt et un, le 7 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2021-34 : **Modification des membres des Commissions Municipales**

Le Maire expose que par délibération en date du 2 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer 7 commissions municipales et de fixer le nombre de membres de ces commissions entre 5 et 12.

Il rappelle qu'à la suite de la démission de Madame Marie-Joëlle DEBATY en date du 26 mai 2021, membre des commissions « Finances et Administration Générale », « Voirie et Matériel », « Bâtiments, Travaux et Patrimoine », il revient au Conseil de décider de la remplacer ou de supprimer les postes devenus vacants.

M. le Maire rappelle que, pour les Communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour les postes à pourvoir, et en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne Frédéric TABONE au sein de la commission « Voirie et Matériel ». Les postes vacants au sein des commissions « Finances et Administration Générale » et « Bâtiments, Travaux et Patrimoine » ne sont pas remplacés mais un poste au sein de la commission « Vie Associative, Sports et Culture » est créé pour y accueillir Frédéric TABONE.

Le Conseil municipal prend acte de ces nominations.

Ainsi, le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PROCEDE à la modification de la composition des commissions municipales et désigne au sein des commissions les membres suivants :

- **Commission Finances et Administration Générale : Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Alexandre LARRUHAT, Bérénice DABAN, Isabelle MONTIN, Michel AURIGNAC, Patrick MOURA**
- **Commission Vie Associative, Sports et Culture : Marie-Françoise CAPELANI, Christian CLAVARET, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Michel LAUVAUX, Claire PEAUDECERF-BADET, Frédéric TABONE, Corinne PANATIER**
- **Commission Urbanisme, Environnement et Agriculture : Alexandre LARRUHAT, Antoine CUYAUBERE, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Bérénice DABAN, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Guy LABARRERE, Michel LAUVAUX, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER**
- **Commission Voirie et Matériel : Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Frédéric TABONE, Michel AURIGNAC, Patrick MOURA**
- **Commission Enfance / jeunesse : Audrey VANHOOREN, Francine BOURDA, Christian CLAVARET, Bérénice DABAN, Claire PEAUDECERF-BADET, Corinne PANATIER**
- **Commission Bâtiments, Travaux et Patrimoine : Jean-Marc DOURAU, Alexandre LARRUHAT, Olivier CHARRET, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Guy LABARRERE, Michel AURIGNAC, Patrick MOURA**
- **Commission Indivise : Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Audrey VANHOOREN, Michel AURIGNAC**

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire

